

visées par le bill C-127 approuvé par le Parlement.

Le Conseil du centenaire n'entreprend pas directement la réalisation de projets pour le centenaire. Ce n'est qu'un centre qui décide des renseignements à diffuser.

Le Conseil donne régulièrement deux réceptions publiques par année: l'une, lors d'une réunion annuelle, au printemps et l'autre, lors d'une conférence, à l'automne, et il publie à l'intention de ses membres un bulletin mensuel.

Le Conseil fonctionne grâce à un budget annuel de \$125,000, dont approximativement un tiers consiste en subventions du gouvernement fédéral acheminées par la voie de l'Administration du centenaire de la nation. Le reste des fonds destinés à l'administration provient de dons de sociétés ou de particuliers établis aux quatre coins du Canada, et aussi de cotisations que versent les associations affiliées.

Lorsque le bill C-127 fut présenté à la Chambre le 18 septembre 1961, en vue de la création de l'Administration du centenaire de la nation et de l'établissement d'une Conférence nationale du centenaire du Canada, plusieurs orateurs ont parlé du Conseil du centenaire du Canada. Mais, par contre, en 1963, lorsqu'on a examiné le bill C-107, le nom du Conseil du centenaire du Canada n'a pas même été mentionné, bien que, comme en fait foi le hansom de l'autre endroit, lorsque le bill C-107 fut présenté, il ait fait jaillir une grande variété de discours, ne portant pas nécessairement sur les modifications à apporter au bill, mais touchant tous les sujets, depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique jusqu'aux droits des provinces, jusqu'à l'autonomie provinciale, le biculturalisme, le bilinguisme, les événements historiques et les faits glorieux attribués à des personnages illustres de l'histoire du Canada, remontant à Champlain, Dollard des Ormeaux, sir John A. Macdonald, sir Georges-Étienne Cartier, et ainsi de suite jusqu'au bout. Même les noms de Lili St-Cyr et de Maurice Richard sont entrés en scène et n'ont pas échappé au hansom. Cependant, le Conseil du centenaire du Canada brillait par son absence. Il n'a pas été mentionné, on n'a pas relevé le temps, les efforts, les deniers qu'ont consacrés, depuis 1956, des organismes bénévoles et des particuliers pour mener à bien les plans du centenaire.

Les associations bénévoles constituent un bon placement national et les gouvernements, à tous les paliers, devraient collaborer avec elles, compter sur elles. Adopter une autre attitude serait tragique et pourrait compromettre toute l'organisation des groupes bénévoles quant aux célébrations du centenaire.

Il ne faut pas chercher loin pour voir combien les collectivités et les gouvernements sont redevables aux travailleurs bénévoles. Vu qu'aucune rémunération, ou relativement peu dans certains cas, n'entre en ligne de compte, le travail bénévole est souvent méconnu, mésestimé. Et je tiens à signaler tout particulièrement que le Conseil canadien du civisme et l'Association canadienne d'éducation des adultes ont élaboré et dirigé conjointement trois conférences qui ont donné lieu à l'institution du Conseil du centenaire du Canada en mai 1960. Le Conseil de la citoyenneté canadienne a servi de siège administratif au Conseil du centenaire du Canada, mettant son personnel et ses fonds à sa disposition, jusqu'à ce que le Conseil du centenaire entre officiellement en activité. Car c'est en 1956 que le Conseil de la citoyenneté canadienne et l'Association canadienne pour l'éducation des adultes ont sonné l'alarme en vue de faire commencer sans délai les préparatifs du centenaire de la Confédération canadienne et encouragé de diverses façons les organismes, tant gouvernementaux que bénévoles, de même que les particuliers, à se mettre à songer aux moyens de fêter cet anniversaire de manière convenable. Trois ans plus tard, estimant qu'il fallait aborder la question de façon plus formelle et positive, ils ont convoqué, à la demande de plusieurs organismes nationaux, une conférence d'une journée qui s'est tenue le 6 mai 1959, à l'Université de Toronto, sous la présidence de M. Walter Herbert, directeur de la *Canada Foundation*. Il s'agissait avant tout d'y échanger des idées, en quelque sorte de s'y creuser les méninges, car la conférence visait à recueillir des idées, et on n'y a pas cherché à résoudre les problèmes d'ordre pratique que comportait la réalisation des idées.

Le président a exhorté les participants à faire preuve d'imagination; ces derniers ont répondu largement à l'invitation et la série des 43 suggestions qui ont été faites a reçu le nom de «mine d'idées».

Trente-deux organismes nationaux ont envoyé des délégués et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration y était représenté par le sous-ministre, le colonel Laval Fortier. On est tombé d'accord sur le fait que l'année 1967 ne devait pas être simplement une année de réjouissances et de célébrations.

Ensuite, la deuxième conférence s'est tenue à Montréal, les 11 et 12 février 1960; on y a décidé qu'il fallait établir un organisme national non gouvernemental du centenaire. On a nommé à cette fin une petite commission, chargée de préparer à l'intention de ce groupe national un programme qui serait soumis à examen.